Procédure de déclaration CERFA sur DÉCLALOC'

► Allez sur la page d'accueil de Déclaloc' à l'adresse : <u>https://www.declaloc.fr/</u>

► Entrez le code postal de la commune : 84130.



Cliquez sur « Première connexion » :

	×
(h	
LA COMMUNE	DEMANDÉE
BENEFICIE DU SEI	RVICE DECLALOC'
J'AI DÉJA EFFECTUÉ UNE DÉCLARATION VIA CE SERVICE	C'EST MA PREMIÈRE VISITE
IE ME CONNECTE	PREMIÉRE CONNEXION

► Remplissez le formulaire pour créer votre compte déclarant :

1. Création du compte déclarant

1.1 adresse courriel,

1.2 nom, prénom, téléphone,

1.3 adresse postale

Adresse *				
Adresse				
Complément d'adresse				
Complément d'adresse				
Pays *		Commune *		
FRANCE	w	Alx-en-Provence		•
Code postal *				
13100				
Si le code postal fourni par pas exact, vous pouvez le m	rinsee n'est odifier.			
			Annuler	
			Annuler	
Cliquer sur "Créer	le compte"			

Cliquez ensuite sur Créer le compte.
Une notification apparaît en haut à droite :

Succès ! Votre compte a bien été créé. Vous allez recevoir un courriel avec toutes les informations.

► Vérifiez que vos informations personnelles sont exactes et complétez le formulaire CERFA en ligne :

2. Création d'un hébergement

2.1 Informations de l'hébergement : Nom de l'hébergement

2.2 Choisissez la nature de l'hébergement : meublé de tourisme ou chambre d'hôtes

2.3 Coordonnées du meublé de tourisme ou de la chambre d'hôtes : maison individuelle ou appartement-étage-nombre de pièces du meublé ou nombre de chambres d'hôtesnombre de personnes pouvant être accueillies

2.4 Identification du meublé de tourisme ou de la chambre d'hôtes Si meublé de tourisme : Niveau de classement en étoiles-Niveau de labellisation

2.5 Périodes prévisionnelles de location : Toute l'année ou par périodes-Dates choisies

3. Validation des informations pour l'hébergement

Une notification apparaît en haut à droite de la fenêtre :

Succès ! L'hébergement a été créé avec succès.

► Votre création d'hébergement s'affiche : vérifiez les informations que vous avez saisies.

Cliquez ensuite sur :

ReprendreplustardouModifierlesinformations de l'hébergementou :Déclarer cet hébergement :lisez les textes deloi, cliquez surContinuer, cochez les cases,puis cliquez surValider votre déclaration.

Un récapitulatif s'affiche : Récapitulatif de la déclaration Vous avez effectué votre déclaration CERFA qui sera validée par la mairie.

Over the served end of the served of the served end of the served of th

pour déclarer le nombre de nuitées commercialisées dans votre hébergement et le montant de la taxe de séjour collecté chaque mois.

©Dans le courriel reçu suite à votre déclaration un lien vous permet de choisir votre mot de passe pour vous connecter à votre compte personnel DÉCLALOC'pour : -télécharger un récépissé de déclaration CERFA

-modifier les informations fournies -déclarer un nouvel hébergement -enregistrer une cessation d'activité

©Une référence hébergement est attribuée à votre location meublée saisonnière. Ce n'est pas le numéro d'enregistrement demandé par certains opérateurs-annonceurs dont vous utilisez peut-être les services. Actuellement ce numéro n'est pas mis en place dans la commune.

Taxe de séjour – Mairie du Pontet – 13 rue de l'Hôtel de Ville – 84134 LE PONTET Cedex – Tél : 07 72 30 35 29 – lepontet@taxesejour.fr